



Association Professionnelle
de Cosmétique Ecologique et Biologique

Communiqué de presse

VRAI-FAUX :

PLEINS FEUX SUR LES CRÈMES SOLAIRES BIO

Bientôt la grisaille hivernale laissera place aux jolies éclaircies. Les Français sont nombreux à attendre avec impatience ce retour du soleil pour s'exposer. Si le soleil fait du bien, il faut aussi savoir s'en protéger. Mais... avec quel type de crème ? Conventionnelle ou bio ? Pas facile de faire son choix face à des idées reçues qui ont bien souvent la peau dure. Expert en la matière, Cosmébio réunit 450 marques adhérentes, qui représentent plus de la moitié du chiffre d'affaires des produits cosmétiques bio et naturels vendus en France. L'association propose de faire toute la lumière sur ces produits incontournables de l'été.

En 8 points, Cosmébio démêle le vrai du faux :

Un produit solaire bio protège moins bien : FAUX

Un produit solaire bio protège aussi bien qu'un produit solaire conventionnel tout en utilisant exclusivement des écrans non pétrochimiques d'origine minérale. Soumis aux mêmes normes légales, les produits de protection solaire labellisés Cosmébio doivent être strictement conformes au règlement cosmétique 1223/2009 (qui liste les filtres solaires autorisés) et en accord avec les recommandations de la Commission Européenne N°2006/647/CE (critères de l'indice de protection).

Des tests sont obligatoirement effectués avant la mise sur le marché, garantissant ainsi le niveau de protection UVA et UVB indiqué sur le packaging. Les protocoles de ces tests sont définis dans plusieurs normes ISO : méthodes In vivo ISO 24444 et ISO 24442 et méthode In vitro ISO 24443.



Un produit solaire bio n'est efficace que s'il est bien utilisé : VRAI

Cosmébio rappelle que tout produit solaire, bio ou non, n'est protecteur que s'il est correctement utilisé. Les recommandations de bon usage sont aussi importantes que le niveau de SPF : appliquer la bonne quantité, renouveler régulièrement, ne pas s'exposer entre 10h et 16h, porter des vêtements légers de protection, appliquer une crème de haut indice de protection sur les zones découvertes...



Les produits solaires bio n'existent qu'en texture crème : FAUX

Les fabricants de produits solaires bio ont beaucoup investi en matière d'innovation afin de proposer des produits alternatifs à la crème. Ils proposent désormais des produits efficaces avec de multiples textures adaptées aux différentes envies des consommateurs : lait, gel... Le choix est large !

Les produits solaires bio sont forcément chers : FAUX

Les fabricants proposent des produits solaires à tous les prix et dans tous types de commerces : grandes surfaces, pharmacies, magasins bio... Le prix du produit solaire bio dépend de nombreux facteurs : formulation, texture, format, conditionnement, etc.

Les produits solaires bio sont naturels : VRAI

Les produits solaires labellisés Cosmébio destinés aux enfants et aux adultes contiennent des ingrédients d'origine naturelle (95% minimum) et des ingrédients issus de l'agriculture biologique (95% minimum des ingrédients cultivés physiquement transformés). Les filtres pétrochimiques sont interdits dans les référentiels de la cosmétique bio. Contrairement aux filtres pétrochimiques, les filtres minéraux ne sont pas suspectés d'induire des allergies ou de perturbations endocriniennes.

Impossible de trouver des produits solaires bio teintés : FAUX

Plusieurs marques proposent des produits teintés dotés d'un SPF qui permettent de coupler protection et bonne mine ! Ils peuvent tout à fait être utilisés à la place du fond de teint habituel.

La présence de nanoparticules n'est pas encadrée dans les produits solaires bio : FAUX

Pour offrir aux consommateurs une alternative aux filtres pétrochimiques, Cosmébio ainsi que l'ensemble des membres fondateurs de COSMOS ont fait le choix d'autoriser, sous conditions, deux filtres naturels qui peuvent contenir des particules de taille nano : le dioxyde de titane et l'oxyde de zinc.

L'oxyde de zinc est présent dans la nature sous forme de zincite, tandis que le dioxyde de titane est présent dans la nature sous la forme de rutile.





Les critères de COSMOS encadrent la présence de nanoparticules dans les produits solaires certifiés biologiques ou naturels, via les restrictions ci-après.

L'ingrédient doit contenir :

- Moins de 50% en nombre de particules ayant une taille inférieure à 100 nm : soit sur 100 particules, au moins 50 doivent avoir une taille supérieure à 100 nm
- Moins de 10% en masse des particules ayant une taille inférieure à 100 nm : soit sur 100g d'échantillon, plus de 90g doivent être constitués de particules ayant une taille supérieure à 100 nm

En savoir plus

Des exigences strictes pour des produits solaires naturels et éthiques

Le label Cosmébio permet d'identifier immédiatement et avec certitude les produits solaires naturels ou bio. Il se base sur la charte de valeurs éthiques fondatrice de Cosmébio ainsi que sur un cahier des charges exigeant. La présence du logo Cosmébio et du logo COSMOS sur un emballage résulte d'engagements particulièrement exigeants, tant en matière de composition que d'éthique. Ainsi, Cosmébio et COSMOS respectent des règles strictes et contrôlées par des organismes certificateurs indépendants. Les produits privilégient les ingrédients d'origine naturelle (COSMOS NATURAL) et bio (COSMOS ORGANIC) :

- ils excluent certaines substances controversées (phtalates, parabènes, parfums de synthèse ...),
- ils misent sur la transparence en mentionnant toutes les informations aidant le consommateur à faire un choix éclairé,
- ils sont fabriqués dans le respect du vivant, qu'il s'agisse des animaux, des collaborateurs ou des partenaires de la marque.

COSMOS : une garantie européenne commune

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la conformité au référentiel européen COSMOS est obligatoire pour tous les nouveaux cosmétiques bio (COSMOS ORGANIC) et naturels (COSMOS NATURAL). Ces deux signatures peuvent être apposées sous le logo Cosmébio, gage du respect de la charte fondatrice de l'association française du même nom.

COSMOS (COSMetic ORganic STandard) est né de la volonté d'harmoniser les référentiels existants sur le marché européen. 5 co-fondateurs en sont à l'origine : BDIH (Allemagne), Cosmébio et Ecocert Greenlife (France), ICEA (Italie) et Soil Association (Royaume-Uni). Cosmébio fait ainsi partie des 5 membres fondateurs de ce référentiel commun.

Le cahier des charges COSMOS reprend également des critères très précis concernant la mise à disposition des **matières premières** et le **mode de production**.



À propos de Cosmébio

Présidée par Romain Ruth, Cosmébio est l'association française de la cosmétique bio. Elle a vu le jour en 2002 et réunit aujourd'hui plus de 450 sociétés. Toutes s'engagent à respecter les principes fondateurs de la Charte Cosmébio. Les garanties du label Cosmébio concernent chaque étape du cycle de vie d'un cosmétique : origine des matières premières, pour encourager un approvisionnement éthique et durable ; procédé de transformation doux et non polluant ; fabrication du produit fini (composition propre, emballage, stockage) ; étiquetage transparent et communication responsable. Un contrôle par un certificateur indépendant est obligatoire chaque année pour vérifier la conformité des produits avec tous les critères du label. Environ 12 000 produits et 600 marques sont actuellement concernés par ce label.

**ADOCOM®-RP**

AGENCE DOGNIN COMMUNICATION

11 rue du Chemin Vert - 75011 Paris - Tél : 01.48.05.19.00 - Fax. : 01.43.55.35.08

e-mail : adocom@adocom.fr - site : www.adocom.fr

Qualification : Agence Certifiée OPQCM

